



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua  
BELHADEF  
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

---

## **OBJET : FINANCES**

### **Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2023**

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2023.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de 733 083 €.

Par ailleurs, il convient de procéder aux ajustements ci-dessous.

1) Lors de sa séance du 19 juin 2023, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Art Danse Bourgogne pour la présentation du spectacle "Kattu Maram" dans le cadre du festival Les Nuits d'Orient qui aura lieu du 24 novembre au 10 décembre 2023.

Par courriel en date du 18 octobre 2023, l'association Art Danse Bourgogne a informé la ville que la compagnie initialement prévue ne pouvait plus assurer le spectacle et a fait une nouvelle proposition artistique qui a été validée par la Direction des Affaires Culturelles.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé de transformer l'objet de la subvention comme suit "Pour la présentation du spectacle "Sa Prière" de Malika Djardi, dans le cadre de l'édition 2023 du festival Les Nuits d'Orient".

Il sera nécessaire de modifier par avenant n° 1 la convention relative au financement d'une association n° 23-370 du 18 octobre 2023.

2) Lors de sa séance du 19 juin 2023, le Conseil Municipal a accordé, dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville, une subvention d'un montant de 15 000 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour son action intitulée "Kolocations à projets solidaires" (KAPS) qui consiste à prendre en considération le nouveau mode d'habiter des jeunes à travers la colocation dans les quartiers populaires combinée avec leur engagement dans des actions de solidarité.

Au vu de la mobilisation de nombreux partenaires pour cette action, l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n° 21-119 du 3 février 2021 n'est pas adapté dans sa forme. De ce fait, il est proposé de l'annuler et d'approuver la convention relative au financement d'une association jointe au présent rapport.

3) Lors de sa séance du 14 septembre 2020, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association Zutique Productions dans le cadre de l'édition 2020 du festival Les Nuits d'Orient.

L'un des partenaires de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n° 18-420 du 3 juillet 2018 n'a pas souhaité signer l'avenant n° 3 à ladite convention estimant qu'il n'était pas concerné par l'attribution de l'aide financière susvisée.

Au vu de ce qui précède, l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n° 18-420 du 3 juillet 2018 n'est plus adapté dans sa forme. Par conséquent, il est proposé de l'annuler et d'approuver la convention relative au financement d'une association jointe au présent rapport.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- **de modifier** l'objet de la subvention accordée à l'association Art Danse Bourgogne lors du Conseil Municipal du 19 juin 2023 comme suit « Pour la présentation du spectacle "Sa Prière" de Malika Djardi, dans le cadre de l'édition 2023 du festival Les Nuits d'Orient" et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au financement n° 23-370 du 18 octobre 2023 joint au présent rapport ;
- **d'annuler** l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n° 21-119 du 3 février 2021 et d'approuver la convention relative au financement d'une association à intervenir entre la ville et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) dans le cadre de l'action intitulée "Kolocations à projets solidaires " (KAPS) jointe au présent rapport ;
- **d'annuler** l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n° 3 juillet 2018 et d'approuver la convention relative au financement d'une association à intervenir entre la ville et l'association Zutique Productions dans le cadre de l'édition 2020 du festival "Les Nuits d'Orient" jointe au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 56                                      ABSTENTION : 1  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 2  
                  DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN